



## Bureau

Publié le : 23/09/2025

### Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00243

Rapport n°11 - Soutien à l'association Gare BTT - Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE - Subvention complémentaire

## Soutien à l'association Gare BTT - Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE - Subvention complémentaire

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Entrepreneuriat »	Montant prévu au BP 2025 : 144 500 € Montant de l'opération : 4 100 €

**Résumé** : Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie emploi insertion, GBM a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association GARE BTT en partenariat avec le Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux et la Régie des Quartiers a mis en place une action visant à sécuriser les parcours d'entrée en Structure d'insertion par l'activité économique. La structure a déposé une demande de subvention de 4 100€ complémentaire pour l'accompagnement de son projet. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de la demande

### Soutien GBM

Année	Montant
2022	Pas de subvention
2023	Pas de subvention
2024 (dans le cadre de la Cité de l'Emploi)	10 000 €

### I. Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de préconiser un parcours sans rupture aux demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler en SIAE et qui ont été reçus en entretien diagnostic pour lesquels certains freins ne permettent pas une prise de poste immédiate

### II. Le Projet

Ce projet est la continuité d'une première réflexion, lancée en 2022 dans le cadre de la Cité de l'emploi, faisant suite à des temps d'échanges en Groupes Solidarité Emploi et des constats de différentes SIAE.

Ce projet a été accompagné en 2024 par GBM dans le cadre de la programmation Cité de l'Emploi à hauteur de 10 000 euros.

Des modules en groupe sur différentes thématiques ont été organisés en 2024 et en 2025 par le GARE BTT et les SIAE partenaires de l'action, (santé, confiance en soi, découverte des métiers, utilisation des plateaux techniques de l'AFPA...) ainsi que des entretiens individuels pour lever les freins à l'accès à l'emploi pour permettre à l'issue du parcours l'entrée en SIAE des bénéficiaires.

Parallèlement à ces modules, il devait être proposé aux personnes en recherche d'emploi une entrée dans un dispositif porté par un organisme de formation. Or les conditions d'entrée dans ce dispositif pour les publics accompagnés se sont avérées plus difficiles qu'initialement prévu. L'action telle que présentée en 2024 a dû être recalibrée pour prendre en compte ces nouvelles orientations.

Les structures ont été dans l'obligation de retravailler le projet et de se rapprocher d'autres organismes (Les invités au Festin, Alpha + Formation et la Roue de secours) pour proposer aux demandeurs d'emploi une action qui se déroulerait sur 15 jours et répondant ainsi aux objectifs initiaux.

Cette réorientation du projet du fait de la non-intégration des bénéficiaires dans le dispositif de formation a engendré un surcôt de 4100 euros correspondant aux prestations des organismes susmentionnés.

Le coût total du projet s'élève donc à 14 100 euros.

Une évaluation sera faite à l'issue de l'action. En fonction de cette évaluation, il sera envisagé d'intégrer le projet dans la prochaine programmation Contrat de Ville 2026

### III. Demande de subvention

L'association gare BTT sollicite une aide financière complémentaire auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 4 100 € à laquelle il est proposé de répondre positivement. Le montant de la demande correspond au montant des prestations des organismes.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention complémentaire de 4 100 € à l'association « gare BTT » pour l'action « Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention\* : 0

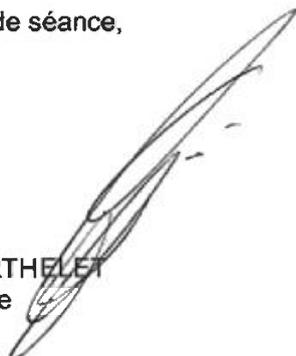
Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET  
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

